



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

RAPPORT SUR LE FORUM RÉGIONAL ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DES TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC POUR L'AFRIQUE ORGANISÉ PAR L'UIT

Abidjan (Côte d'Ivoire), 18-19 janvier 2016

1 INTRODUCTION

Le Forum régional économique et financier des télécommunications/TIC pour l'Afrique, organisé par le Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'Union internationale des télécommunications (UIT) en collaboration avec l'Autorité de régulation des télécommunications/TIC de Côte D'Ivoire (ARTCI), s'est tenu à Abidjan (Côte D'Ivoire) les 18 et 19 janvier 2016.

Le Forum a été suivi des réunions du Groupe régional pour l'Afrique de la Commission d'études 3 (SG3RG-AFR) et de la Commission d'études 17 organisées par le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB). Il a rassemblé 114 participants venus de 23 pays, y compris des organisations régionales telles que l'Union africaine des télécommunications (UAT), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Internet Society (ISOC), la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Banque africaine de développement (BAD) l'Université d'Abidjan, l'Ecole supérieure multinationale des télécommunications (ESMT) et l'Association GSM pour l'Afrique. La liste complète des participants et l'ensemble des exposés et des documents peuvent être consultés sur le site web du forum, à l'adresse: www.itu.int/en/UIT-D/Regulatory-Market/Pages/Events2016/Abidjan/home.aspx.

2 CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a commencé par une allocution prononcée par **M. Abossé AKUE-KPAKPO**, Président du Groupe SG3RG-AFR, qui a souhaité la bienvenue à tous les participants et les a remerciés de leurs contributions, tout en attirant l'attention sur les principales questions devant être examinées lors de la prochaine réunion du Groupe SG3RG-AFR. **M. Jean-Jacques MASSIMA** a prononcé une allocution au nom de *M. Brahima Sanou*, Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il a souligné que l'UIT était profondément reconnaissante au Gouvernement de la Côte d'Ivoire et à l'ARTCI d'avoir accueilli cette manifestation et a rappelé combien ce Forum était important. **M. Bilé DIEMELEOU**, Directeur de l'Autorité de régulation des télécommunications/TIC de Côte D'Ivoire (ARTCI), a prononcé un discours liminaire en insistant sur l'importance croissante du dialogue et de la coopération entre les pays pour le renforcement de l'intégration régionale et la prospérité économique. Il a remercié l'UIT d'avoir accepté l'invitation de l'ARTCI à accueillir le Forum du BDT ainsi que les réunions de la Commission d'études 3 et de la Commission d'études 17 de l'UIT-T et a réaffirmé que l'ARTCI s'engageait à apporter un appui constant à l'UIT. **M. André APETE**, Directeur du Cabinet du Ministère de l'économie numérique et des postes, a souligné que les questions relatives à la détermination des prix et à la tarification étaient toujours plus complexes, en raison de l'évolution des technologies et des services fournis, et a insisté sur la nécessité de mettre en place une réglementation efficace et de faire en sorte qu'une concurrence effective s'exerce sur le marché. Il a souhaité la bienvenue à tous les participants dans cette magnifique ville d'Abidjan et a officiellement ouvert le Forum.

Le Forum était placé sous la présidence de M. Guy Michel KOUAKOU, Directeur des affaires économiques, de la prospective et de la coopération de l'ARTCI (Côte d'Ivoire.)

Session 1: Connecter les non connectés dans un monde placé sous le signe de la convergence numérique

- **Mise en place de points d'échange Internet (IXP) et incidences sur le transit international en Afrique**

Michuki MWANGI (Bureau de l'ISOC pour la région Afrique) a fourni des informations générales sur les accords en matière d'interconnexion et d'échange de trafic entre homologues en Afrique et a pris note de l'accroissement du nombre de points IXP, qui est passé de 14 en 2008 à 34 aujourd'hui. Il a attiré l'attention sur la progression de l'interconnexion/l'échange de trafic entre homologues transfrontières dans la région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et a précisé que le trafic total échangé via des points IXP africains représentait aujourd'hui plus de 160 Gbit/s. Il a présenté plusieurs scénarios faisant ressortir les incidences de l'échange de trafic entre homologues sur les économies réalisées et la croissance du nombre d'abonnés en Afrique et a préconisé, en conclusion, une suppression des goulets d'étranglement du côté de l'offre, par exemple la réduction des coûts des infrastructures de raccordement pour le transit, la formulation d'une politique et la mise en place d'un environnement réglementaire propices à l'échange de trafic au niveau régional et à l'élaboration de contenus locaux. La mise en place de points IXP constitue un moyen seulement, et non pas une fin, si l'on veut édifier une économie numérique.

Abossé AKUE-KPAKPO (UEMOA) et Président du Groupe SG3RG-AFR), a donné une définition des points IXP et examiné les conséquences économiques de la mise en place de points IXP au niveau régional, tout en faisant observer que plus de 30 pays disposaient d'au moins un point IXP en Afrique. Il a souligné qu'au niveau politique, il était très important d'encourager la mise en place de points IXP, non seulement en termes d'interconnexion, mais aussi pour favoriser la mise en place de conditions propices à l'élaboration de contenus locaux. De plus, il a relevé qu'il était indispensable de prendre en compte tous les coûts afférents à l'exploitation de points IXP lors du processus de développement et de mise en oeuvre. Il a également expliqué qu'il était important d'encourager l'élaboration de contenus locaux et de promouvoir les noms de domaines nationaux et de mieux faire connaître la question de l'interconnexion aux niveaux national et international. C'est la raison pour laquelle il conviendrait d'adopter des mesures réglementaires et politiques à l'échelle nationale. L'orateur a souligné, pour conclure, combien il était important de réduire les coûts de l'interconnexion aux niveaux national et régional et d'envisager l'adoption de mesures destinées à réduire les taxes sur les équipements et à encourager les fournisseurs de contenus à oeuvrer eux aussi à l'élaboration de contenus locaux, de manière à renforcer l'intérêt commercial des points IXP.

- **Développement des infrastructures large bande dans les pays membres de la CEDEAO et prix de l'Internet**

Kevin YAO (ARTCI) a fait le point de la situation des infrastructures large bande dans la région de la CEDEAO et évoqué un certain nombre de questions relatives au prix des services Internet dans la région. Il a souligné que le marché des télécommunications/TIC en Côte d'Ivoire avait pris de l'importance, puisqu'il représente à présent 7% du PIB. L'orateur a fait observer qu'il fallait poursuivre les investissements dans les infrastructures, en particulier dans les zones rurales et isolées, afin de sensibiliser davantage l'opinion aux TIC et à l'acquisition de compétences dans ce domaine et de réduire les frais de l'interconnexion en tant que leviers futurs de la croissance des TIC dans le pays. Il a donné une vue d'ensemble de la région de la CEDEAO et exposé les principales mesures à adopter au niveau régional, par exemple 1) élaborer une politique visant à encourager le développement effectif du large bande; 2) renforcer les partenariats secteur public-secteur privé, afin de financer des projets de grande ampleur sur le large bande; 3) développer les infrastructures, en privilégiant les zones rurales; 4) encourager l'innovation et la mise au point d'applications ainsi que l'élaboration de contenus nationaux et de services présentant un intérêt local; 5) encourager l'accès des populations aux terminaux/dispositifs et sensibiliser davantage l'opinion à l'utilisation des nouvelles technologies; et 6) réduire les coûts de l'accès au large bande.

Armand KOFFI (ARTCI) a principalement examiné la mise en oeuvre et l'exploitation des points IXP en Côte d'Ivoire. Il a expliqué que le projet de mise en oeuvre avait démarré en 2007, avec la participation active du régulateur, du Ministère et des opérateurs. L'ARTCI a mis en place le point IXP dans le cadre d'un mandat du Ministère. L'orateur a présenté avant tout le modèle de gestion des points IXP appliqué par la Côte d'Ivoire, qui est une approche inclusive associant toutes les parties prenantes. Il a conclu que, pour que le large bande contribue pleinement au développement socio-économique de la région, les gouvernements devaient établir des plans stratégiques nationaux et adopter un programme de développement du large bande à l'échelon sous-régional.

- **Un monde placé sous le signe de l'itinérance – Initiative de l'UIT**

Carmen PRADO-WAGNER (UIT/BDT), a présenté l'initiative de l'UIT "[Un monde placé sous le signe de l'itinérance](#)", qui comprend une méthode de calcul des coûts, un outil en ligne à l'intention des autorités nationales de régulation (NRA) ainsi que des lignes directrices stratégiques. Il est important de souligner qu'il faut que les mesures prises pour faire face au problème de l'itinérance mobile internationale (IMR) fassent par nature intervenir plusieurs pays et associent plusieurs parties prenantes. En conséquence, le Directeur du BDT, M. Brahim Sanou, a lancé l'initiative de l'UIT intitulée "Un monde placé sous le signe de l'itinérance", afin de collaborer avec le secteur privé, les régulateurs et les décideurs pour échanger des connaissances, passer en revue les problèmes et rechercher des solutions commerciales, réglementaires et politiques adaptées. Dans ce sens, une feuille de route a été définie en vue de proposer une tribune neutre pour l'examen de cette question essentielle, en réunissant des représentants du secteur privé, des régulateurs et des décideurs, des associations régionales et des organisations de consommateurs, au sein de laquelle les membres pourront définir et adopter de bonnes pratiques et des lignes directrices stratégiques visant à rendre l'itinérance mobile accessible et financièrement abordable.

Abdul MUSOKE (Commission des communications de l'Ouganda (UCC), a donné un aperçu de la situation des pays d'Afrique de l'Est en matière d'itinérance mobile internationale et a mis l'accent plus particulièrement sur le cadre "One Network" ("réseau unique") en matière d'itinérance adopté en janvier 2015, conformément à une Directive des chefs d'Etat des pays du Corridor nord (Ouganda, Kenya, Rwanda et Soudan du Sud), afin de supprimer les surtaxes sur le trafic régional et les frais afférents à la réception des appels en itinérance et de mettre fin définitivement aux surtaxes sur tous les appels en itinérance sortants. L'orateur a fait observer que cette initiative avait eu pour conséquence une progression du trafic régional, qui avait été multiplié par plus de cinq et que des discussions avaient lieu actuellement afin d'accroître l'éventail de services offerts de manière à inclure les services de transmission de données. Pour conclure, l'orateur a exhorté les Etats Membres à étudier le cadre ONA (Zone à réseau unique- One Network Area) en matière d'itinérance, lorsqu'ils établiront leurs cadres régionaux en matière d'itinérance et à faire en sorte – chose plus importante encore – qu'il existe dès le départ une volonté politique résolue pour mettre en oeuvre le processus.

Hilda MUTSEYKWA (POTRAZ, Zimbabwe) a fait le point de la situation des pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) dans le domaine de l'itinérance mobile internationale et mis l'accent sur les mesures prises dans la région de la SADC pour réduire les frais d'itinérance, rappelant que ce processus avait été lancé en 2008 suite à une Directive des Ministres des technologies de l'information et de la communication des pays membres de la SADC. Une Equipe spéciale sur l'Alliance régionale (RATT) a été constituée pour examiner le projet "Home and Away Roaming" (Itinérance dans le pays de rattachement/pays visité) de la SADC et diverses études ont été effectuées. Ces études ont abouti à la mise en place de dispositifs progressifs visant à plafonner les prix de détail, qui prévoient une réduction de 33% des tarifs au cours des trois premières années (prix de détail et prix de gros de l'itinérance) puis la mise en place d'un tarif fondé sur les coûts. Les opérateurs de quatre pays (Botswana, Zambie, Zimbabwe et Mozambique) ont commencé à mettre en place ces dispositifs progressifs à titre d'essai pilote, sur une base de réciprocité

Session 2: Questions économiques et financières dans un environnement du large bande placé sous le signe de la convergence

- **Gouvernance et environnement commercial des TIC**

Auguste KOUAKOU (Professeur à l'Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan (UFR/SEG)) a ouvert la deuxième session en faisant observer que la gouvernance du secteur des télécommunications se heurtait encore à un grand nombre de problèmes résultant de la convergence des réseaux, mais aussi de l'apparition de nouveaux modèles économiques et du développement de l'Internet de demain. L'essor des services bancaires sur mobile, de l'Internet des objets et, d'une manière plus générale, de la nouvelle génération d'industries (industrie 4.0) font naître de nouveaux défis dans le domaine de la réglementation. Dans ce contexte, il serait judicieux de privilégier la réactivité et le dynamisme des régulateurs des télécommunications, étant donné que cette évolution impose une coopération entre les différents acteurs de l'écosystème numérique en mutation constante. Une bonne gouvernance est un gage d'efficacité et de bon fonctionnement du secteur.

- **Aspects économiques et financiers de l'attribution de bandes de fréquences**

Raul KATZ (Professeur à la Columbia Business School (Columbia University, Etats-Unis d'Amérique) et Président de Telecom Advisory Services LLC) s'est tout d'abord penché, dans son exposé, sur la question de savoir pourquoi le spectre revêt autant d'importance pour les services de télécommunication en tant que levier essentiel de la croissance économique. Dans ce contexte, il a exposé un certain nombre de variantes en matière de gestion du spectre des fréquences radioélectriques. Lors de l'examen de la question des enchères, il a fait ressortir les avantages et inconvénients de différentes formules et évoqué les moyens de lutter contre les pratiques susceptibles d'avoir des effets de distorsion. Outre les enchères, l'orateur a présenté dans son exposé d'autres méthodes de gestion du spectre, telles que les marchés secondaires et le partage de fréquences. Dans la dernière partie de son exposé, il a mis l'accent sur les méthodes utilisées pour déterminer la valeur économique du spectre, qu'il s'agisse de l'évaluation comparative classique ou de la réalisation d'études de rentabilité, sans évoquer toutefois l'analyse des coûts.

Antony ADOPO (ARTCI) et **Lanciné FOFANA** (DEPI) – (Côte d'Ivoire), ont présenté la stratégie suivie par la Côte d'Ivoire pour calculer le coût d'une licence à partir de trois méthodes principales: 1) méthode actualisée; 2) évaluation comparative; et 3) méthode d'évaluation comparative assortie de limites. Les différents avantages et inconvénients de l'application de ces méthodes ont été exposés. L'ARTCI poursuit encore le réexamen de ces méthodes, afin de concevoir les lignes directrices destinées à déterminer la contrepartie financière à prévoir avec un modèle simple, fiable et adaptable. Pendant les débats, il a été précisé que la notion d'opérateur en position dominante sur le marché (SMP) n'avait pas été prise en compte dans ces méthodes.

Mortimer HOPE (GSMA Afrique) a mis en lumière, dans la première partie de son exposé, l'essor spectaculaire que connaissent les services large bande mobile et les services mobiles et a présenté dans leurs grandes lignes les objectifs politiques devant présider à l'attribution des bandes de fréquences dans les pays, par exemple l'adoption de mesures propres à encourager l'investissement, l'équité et l'efficacité. L'orateur a attiré l'attention sur les incertitudes et les difficultés inhérentes à la détermination de la valeur du spectre et à l'attribution des bandes de fréquences. Pour conclure, il a mis en évidence certaines des bonnes pratiques que les décideurs et les régulateurs devraient prendre en compte lorsqu'ils attribuent des bandes de fréquences.

- **Méthodes d'établissement des coûts et politiques tarifaires**

Alan SAWADOGO (Ecole supérieure multinationale des télécommunications (ESMT), Sénégal), a présenté succinctement les méthodes de détermination des coûts et de tarification actuellement appliquées pour déterminer les tarifs fondés sur les coûts des services de télécommunication réglementés. Il a avant tout procédé à une comparaison des différents modèles applicables aux services large bande. Dans le cadre des politiques tarifaires, il a souligné combien il était important de renforcer la connectivité et l'interconnexion, pour encourager le libre jeu de la concurrence sur le marché, en définissant des politiques relatives au partage des infrastructures à l'accès ouvert et à la neutralité du net. De plus, l'orateur a souligné qu'il était important de favoriser l'accessibilité financière des services en évitant une taxation excessive. Pour conclure, il a fait observer que les NRA devaient éviter, si possible, le contrôle des prix de détail, si le marché est ouvert à la concurrence, et privilégier au besoin les prix de gros, mais en permettant toujours aux opérateurs de rentrer dans leurs frais en obtenant une rémunération raisonnable du capital investi.

- **Evolution des politiques réglementaires et tarifaires**

Anne Rita SSEMBOGA (Bureau régional de l'UIT) et **Carmen PRADO-WAGNER** (UIT/BDT), ont tout d'abord présenté l'évolution des TIC à l'échelle mondiale en 2015, telle que publiée dans le document de l'UIT "Données et chiffres concernant les TIC en 2015", et ont plus particulièrement mis l'accent sur le taux de pénétration des services mobiles et du large bande mobile à l'échelle mondiale et en Afrique. Il ressort d'une analyse de l'évolution des prix du large bande fondée sur l'Indice UIT du panier des prix (IPB) en Afrique que des problèmes d'accessibilité financière subsistent dans la région. La deuxième partie de l'exposé était axée sur les méthodes de détermination des coûts et des tarifs ainsi que sur l'évolution des prix de détail et des prix de gros des services large bande mobile, sur la base de renseignements provenant de l'Enquête de l'UIT sur les politiques tarifaires ([Portail L'oeil sur les TIC](#)).

Adelaide FAHE (Sao Tomé) a commencé son exposé en expliquant que le principal problème de la disparité des prix était qu'il s'agissait d'une pratique anticoncurrentielle, et s'est demandée comment un nouveau venu pouvait survivre sur un marché sur lequel l'opérateur dominant bénéficie d'un "effet de club" et pratique pour les appels

hors réseau des tarifs deux fois plus élevés que pour les appels réseau? L'oratrice a exposé les méthodes étudiées à Sao Tomé pour faire face à cette situation et a indiqué en conclusion que le régulateur envisageait de réglementer les tarifs de gros et les tarifs de détail.

- **Procédures d'appel alternatives, fraude, contrefaçon et protection des recettes**

Aminata DRAME (SONATEL, Sénégal) et **Hugues AHOUNOU** (GREENN, Côte d'Ivoire) ont évoqué les répercussions économiques de la fraude à la boîte à outils Sim (Sim Box). Il a été noté que suite à l'essor spectaculaire des services de transmission de données, en particulier ceux reposant sur les services OTT, les coûts de l'exploitation des réseaux avaient considérablement augmenté. Les opérateurs de réseaux doivent investir pour améliorer la couverture et la capacité de l'infrastructure. Parallèlement, les appels internationaux entrants ont accusé une forte baisse ces quatre dernières années. Les deux orateurs ont expliqué que sous l'effet conjugué de ces facteurs, les marges du secteur des télécommunications s'étaient considérablement rétrécies. Les pratiques frauduleuses telles que le contournement de la Simbox posent également de nombreux problèmes. Alors que le secteur des télécommunications a mis en place des mécanismes destinés à décourager cette pratique, il est difficile de détecter le trafic acheminé par l'intermédiaire de certaines applications OTT (par exemple Viber), ce qui engendre des pertes de recettes considérables. Il a été recommandé d'établir des mécanismes en vue de procéder à des essais et de suivre les appels entrants ainsi que les protocoles VoIP, afin de repérer les adresses IP frauduleuses et de permettre aux autorités gouvernementales de concevoir les instruments réglementaires et juridiques nécessaires pour surveiller le réseau de distribution de ces activités frauduleuses.

Session 3: Défis de l'écosystème numérique

- **Evolution technologique et nouveaux modèles économiques dans un monde connecté intelligent: incidences sur la réglementation**

Abdul N. MUSOKE (UCC, Ouganda) a dirigé les débats sur les technologies et les tendances commerciales qui se font jour dans la région Afrique ainsi que sur leurs incidences pour les NRA des différentes régions. Ces débats ont notamment porté sur les opérateurs de réseaux virtuels mobiles (MVNO), les fournisseurs de services enrichis (ESP), les nouveaux modèles de détermination des prix, par exemple les applications gratuites, les droits de radiodiffusion, les surtaxes appliquées au trafic international et le réacheminement du trafic (manipulation de l'identification de la ligne appelante (CLI)) ainsi que les pratiques abusives d'exclusion sur les marchés USSD en amont. Toutes ces évolutions posent de nouveaux problèmes sur le plan de la réglementation, de la promotion de la concurrence et de la qualité de service, que les régulateurs de la région devraient traiter en priorité.

- **Incidences de la taxation sur l'économie numérique**

Raul KATZ (Professeur à la Columbia Business School (Columbia University, Etats-Unis d'Amérique) et Président de Telecom Advisory Services LLC) a tout d'abord passé en revue les principes régissant les politiques en matière de taxation, afin de mieux appréhender les approches de taxation actuelles dans l'économie numérique. Cette taxonomie a permis d'orienter les débats sur certaines taxes appliquées aux fournisseurs et aux consommateurs de produits et de services numériques. Outre la présentation de différentes approches, l'orateur a examiné, dans son exposé, la manière dont la taxation pouvait devenir un facteur de distorsion (asymétries, taxes propres au secteur, etc.). Enfin, il a fourni deux exemples sur la manière dont les taxes sur les télécommunications peuvent influencer sur les résultats économiques (taxes sur le large bande fixe imposées aux consommateurs et taxes sur les ventes d'équipements imposées aux fournisseurs de services). Une publication sur les incidences de la taxation sur l'économie numérique sera disponible prochainement sur le [site web Regulatory and Market Environment de l'UIT/BDT](#).

Paulina TSAFAK (Ministère des postes et télécommunications du Cameroun) et **Josephine ADOU** (ARTCI, Côte d'Ivoire) ont fait le point de la situation en matière de taxation dans la région Afrique à partir des données recueillies par le Secteur du développement de l'UIT sur les politiques tarifaires. Quarante-quatre pays africains ont répondu à l'enquête, ce qui a permis de bien comprendre la nature des taxes acquittées par les opérateurs de télécommunication de la région. Il a été fait observer que seuls deux pays (République démocratique du

Congo et Malawi) appliquaient une taxe environnementale sur les services de télécommunication. Le BDT a procédé à une analyse approfondie des incidences, sur le plan réglementaire et économique, de la taxation de l'économie numérique et a proposé en conclusion que cette question soit étudiée au sein de la Commission d'études 3 de l'UIT-T.

- **Enjeux du développement des services financiers sur mobile et stratégies en la matière**

Ettiboua ANGUI (expert, Côte d'Ivoire) a fait le point de la situation des services financiers numériques dans la région Afrique et a souligné que chacun s'accordait à reconnaître que l'Afrique était le berceau de l'argent mobile et était à la pointe de l'innovation dans ce domaine. L'orateur a présenté le concept et le champ d'application des services financiers numériques (DFS) et les approches en la matière. Il a mis en lumière les faits nouveaux survenus en ce qui concerne les services DFS et les activités réglementaires connexes en Côte d'Ivoire et dans la région de la CEDEAO. Pour conclure, l'orateur a souligné combien les services DFS en Afrique étaient importants pour la croissance économique et l'inclusion numérique et a invité les gouvernements et les autorités réglementaires à mettre en place des instruments réglementaires relatifs à l'accès, à l'interopérabilité, à la protection des consommateurs, à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, à la sécurité et à la surveillance de l'exploitation.

Brian MUTHIORA (spécialiste régional africain de l'argent mobile, GSMA) a tout d'abord analysé le cadre politique et réglementaire au niveau mondial. Il a défini les exigences politiques et réglementaires à prendre en compte pour mettre en place un environnement efficace et efficient en matière d'argent mobile, et a présenté le cas de certains des pays ayant élaboré des législations dans ce domaine. En conclusion, l'orateur a analysé le rôle incombant à l'Autorité nationale de régulation, qui consiste, notamment, à fournir des directives politiques générales sur les questions de télécommunication, à favoriser la mise en place d'un écosystème au sens large, qui permette de tirer parti de l'argent mobile pour offrir des avantages socio-économiques et contribuer au développement des technologies et des normes de sécurité.

Linda MOUROT (ARTCI, Côte d'Ivoire) a abordé la réglementation des services financiers. Elle a présenté l'environnement général du marché mobile et souligné qu'il était important de rappeler qu'en Côte d'Ivoire, il existe cinq opérateurs mobiles, dont trois fournissent des services financiers sur mobile. On recense aujourd'hui 23 926 470 abonnements mobiles, parmi lesquels 7 262 323 abonnés utilisent des services financiers sur mobile, ce qui représente des recettes de l'ordre de 16 691 620 KFCFA (soit environ 28 435 500 USD). Les services financiers sur mobile facilitent l'accès des populations aux paiements électroniques, tandis que, parallèlement, les opérateurs mobiles deviennent plus enclins à proposer des services financiers par l'intermédiaire d'un téléphone mobile. L'Autorité nationale de régulation a pour mission d'appliquer la réglementation, afin de protéger les consommateurs, les données personnelles et la relation bancaire avec les clients. A ce titre, l'ARTCI assume les fonctions d'Autorité de régulation pour les activités de télécommunication et est chargée de faire appliquer les lois et la réglementation régissant le secteur des télécommunications/TIC.

Silvère ASSOUA et **Vladimir AMAN** (ARTCI) ont présenté un exposé sur les données privées et la lutte contre la cybercriminalité en Côte d'Ivoire. Ils ont fourni des précisions sur le cadre juridique applicable à la protection des données personnelles, à la lutte contre la cybercriminalité, aux incidences de la cybercriminalité et aux mesures techniques prises en Côte d'Ivoire pour assurer la protection des données personnelles. Actuellement l'ARTCI s'emploie à élaborer une stratégie nationale en matière de cybersécurité, afin de créer une gestion institutionnelle de la gouvernance de la sécurité au niveau national, de sensibiliser davantage opinion et de créer une culture de la cybersécurité en renforçant les capacités, en procédant à des audits des activités et à des certifications des entreprises et des particuliers, dans le cadre de la protection des données personnelles et de la lutte contre la cybercriminalité.

3 ALLOCUTION DE CLÔTURE

Le Président du Forum **M. Guy Michel KOUAKOU**, a remercié le BDT et a souligné que c'était un honneur pour l'ARTCI d'avoir organisé cette manifestation à Abidjan. Pendant une journée et demie, il a indiqué que les participants avaient travaillé sans relâche dans le cadre de trois sessions particulièrement intéressantes, portant sur des sujets d'actualité d'une importance cruciale pour la région Afrique. Le Président a ajouté que les échanges de vues et de données d'expérience avaient été particulièrement intéressants et fructueux pour tous les participants ainsi que pour les travaux de la réunion de la Commission d'études de l'UIT-T. Enfin, il a adressé ses remerciements aux orateurs, aux spécialistes et à tous les participants pour leur participation très active.

Le Président du Groupe SG3RG-AFR, **M. Abossé AKUE-KPAKPO**, a remercié l'ARTCI pour la très grande qualité de l'organisation des deux manifestations ainsi que tous les orateurs pour les exposés instructifs et d'excellente qualité qu'ils avaient présentés à l'occasion du Forum et le personnel du BDT et du TSB pour le travail qu'ils avaient accompli. Comme indiqué dans le rapport de la réunion du [Groupe SG3RG-AFR](#), il a été demandé au BDT de continuer d'organiser le Forum régional économique et financier pour l'Afrique, qui se tiendra en décembre 2016. Le délégué du Zimbabwe a fait savoir que son pays souhaitait accueillir le prochain Forum du BDT et la prochaine réunion du Groupe SG3RG-AFR.
